



ETE 2025

TITISEE
ALLEMAGNE

LAC DU TITISEE 12/16 ANS

068 004 001

VACANCES POUR TOUS
21 RUE SAINT FARGEAU – CS 72021
75989 PARIS CEDEX 20

AGREMENTS
UFOVAL : Ministère Jeunesse et Sports
CGOL/FEPP : AG.075.95.0063
CGOL : Utilité publique-décret du 31.05.1930

JUGENDHERBERGE TITISEE VELTISHOF

Bruderhalde 27

79856 Hinterzarten (Schwarzwald), Allemagne

Téléphone : +49 7652 238 (à n'utiliser qu'en cas d'urgence)

TRANSPORT

En car au départ de Strasbourg, Colmar et Mulhouse.

En train depuis Nancy et Metz.

Sur place, le groupe aura accès gratuitement à tout le réseau de transport en commun de la région.

PREMIER ET DERNIER REPAS SERVIS

Premier repas servi : dîner

Dernier repas servi : petit déjeuner et déjeuner (panier-repas) en fonction de l'heure de retour.

CADRE DE VIE

► Situation géographique :

A 800m d'altitude, à quelques encablures du sommet de la Forêt Noire, le chalet accueillera le groupe au cœur d'une nature préservée. A 1 heure de Colmar, 2 heures de Strasbourg et 3 heures de la Lorraine, le dépaysement est garanti.

► Cadre de vie :

Les chambres de 2 à 6 lits sont équipées de lavabos pour la plupart. Sanitaires complets à l'étage. La salle de restaurant tout en boiseries offre une ambiance chaleureuse et conviviale. Petit gymnase, salle d'activités, salle « disco » à disposition. Piscine chauffée dans l'auberge accessible sous réserve.

► Effectif du groupe : 25 participants

ACTIVITES

Les enfants seront encadrés par une équipe bilingue. Au programme, sports, aventure et découverte de la nature, de la montagne encadrés par des animateurs diplômés. Outre les balades, jeux de piste et activités de plein air, les enfants pourront également se baigner dans le lac ou dans la piscine, faire une promenade en bateau. Chaque jour, ils auront l'occasion de s'imprégner de la culture et des traditions locales. Au retour des sorties, les enfants pourront profiter des équipements du centre pour la détente et les veillées. Le groupe aura un accès illimité à tous les transports en commun de la région, permettant des excursions dans un rayon de 50 km. Moments forts du séjour : canoë, parcours sportifs, jeux de coopération, Olympiades, visites de la région. Les jeunes iront également au Badeparadies Titisee, espace aquatique avec Toboggans et vagues.

ORGANISATION DU SEJOUR

► Équipe d'encadrement :

Un directeur titulaire du brevet d'aptitude à la fonction de directeur (BAFD) : il orchestre son équipe d'animation, s'assure du bon fonctionnement du séjour, réuni chaque soir son équipe pour échanger sur le déroulement de la journée écoulée et préparer les activités du lendemain. Un animateur titulaire du brevet d'aptitude à la fonction d'animateur (BAFA) par tranche de 8 ou 10 enfants. Un assistant sanitaire en charge du suivi des traitements médicaux.

► Vie collective :

Sachant que les enfants sont en vacances, l'équipe d'encadrement leur permettra de vivre une expérience de vie en collectivité, dans un souci permanent de sécurité, de bien être, d'épanouissement, d'accession à l'autonomie, à travers la réalisation d'un certain nombre d'activités variées et adaptées aux besoins et aux souhaits des enfants. Les besoins et rythmes de chacun seront respectés. Le blanchissage du linge ne sera pas assuré par le centre, sauf « accident » Prévoyez suffisamment de linge pour votre enfant.

► Alimentation :

La restauration propose des menus riches et variés. Conformément aux habitudes allemandes, le petit-déjeuner est très consistant et est présenté sous forme de buffet. Le déjeuner est plus léger, le dîner solide.

Le midi, les repas sont pris à l'extérieur sous forme de panier-repas ou au centre sous forme de repas chaud selon l'emploi du temps et les conditions météorologiques.

ATTENTION ! Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, ou encore, qui ne respecterait ni les règles, ni les biens matériels de l'association, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre charge...

FORMALITES OBLIGATOIRES

Carte d'identité ou **passport** en cours de validité obligatoire + Carte Européenne d'Assurance maladie.

L'autorisation de sortie de territoire avec la copie de la carte d'identité ou du passeport du signataire.

POUR AVOIR DES NOUVELLES DE VOTRE ENFANT

Nous mettons en place un blog : www.ondonedesnouvelles.com

1. Etape 1 : Il vous faudra dans un premier temps créer un compte :
 - Identifiant ou nom d'utilisateur : votre adresse mail
 - Mot de passe : de votre choix
2. Etape 2 :
 - Cliquez sur accéder au journal de votre enfant
 - Code à renseigner : il vous sera confirmé sur la convocation de départ

PREPARER VOTRE SEJOUR

► Trousseau :

Pour constituer le trousseau de votre enfant, reportez-vous à la fiche trousseau fournie en même temps que le dossier de voyage.

IMPORTANT : tout le linge doit être marqué au nom de l'enfant (marqueur indélébile ou bande cousue).

Prévoyez du linge en quantité suffisante. Merci d'éviter les vêtements de valeur. Nous insistons particulièrement sur la nécessité de prévoir :

- une bonne crème solaire, lunettes de soleil
- une paire de pantoufles
- jeux de société,
- un maillot de bain et une serviette de bain

► Lavage du linge :

Le lavage du linge n'est pas assuré, ainsi nous vous demandons de prévoir le nécessaire.

► Argent de poche :

A discrétion de la famille. Les enfants ne manquent de rien au centre, il n'est donc pas nécessaire de leur donner d'importantes sommes d'argent. Néanmoins une base maximale de 15 à 25 euros par semaine semble correcte. Sur place, l'équipe prendra en charge, avec l'enfant, la gestion de cet argent. Placez la somme dans une enveloppe avant le départ.

► Santé :

La **fiche de renseignements médicaux** doit être complétée avec précision. **Elle est obligatoire.** N'oubliez pas de nous communiquer toutes recommandations utiles **AVANT LE SEJOUR** (allergies, régime alimentaire...). L'assistant sanitaire du séjour veillera au bon état de santé de tous. Pour tous les traitements médicaux en cours, un double de l'ordonnance du médecin est exigé pour que le jeune puisse poursuivre son traitement. Fournir impérativement l'attestation de sécurité sociale ou de la CMU. Il est important que l'enfant dispose de sa carte européenne d'assurance maladie.

► Frais médicaux :

Le centre de vacances avance les frais médicaux immédiats. Nous vous demanderons de nous rembourser cette avance (sauf si vous bénéficiez de la CMU, fournir l'attestation), puis sur

présentation des feuilles de soin, la Caisse de Sécurité Sociale ou votre Mutuelle, vous remboursera.

► Utilisation du téléphone mobile :

Selon les règles mises en place par l'équipe d'encadrement. Cependant, nous insistons sur le fait que l'usage abusif du téléphone mobile peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour collectif de vacances. Nous conseillons aux jeunes de ne pas emporter de téléphone mobile pendant leur séjour.

► Objets de valeur :

Le centre ne peut être tenu pour responsable de la disparition d'objets personnels non indispensables : vêtements de marque, bijoux, appareils électroniques, téléphones ...

ASSURANCE

Toute disparition ou détérioration d'objets devra impérativement être signalée au directeur (-trice) dès que vous vous en apercevrez et en tout état de cause, avant la fin du séjour car l'assurance ne pourra plus intervenir après la fin du séjour.

Attention, les pertes, dégradations et vols d'objets (type appareils électroniques, téléphones mobiles, bijoux, espèces...) ne sont pas garantis par l'assurance.

En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.

DOCUMENTS A FOURNIR

A compléter/télécharger dans votre espace client :

- La fiche de renseignements médicaux et individuels
- La copie des vaccins
- La photocopie de votre carte d'assuré ou l'attestation de votre CPAM
- L'autorisation de sortie de territoire avec la copie de la carte d'identité ou du passeport du signataire.

A remettre au départ :

- La carte européenne d'assurance maladie
- La carte d'identité ou passeport en cours de validité
- L'autorisation de sortie de territoire
- Toute correspondance utile au directeur

A mettre dans la valise :

- La fiche trousseau

L'absence de l'un de ces documents nous verra dans l'obligation de refuser le départ du jeune.

**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**
(article 371-6 du code civil ; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné
par un titulaire de l'autorité parentale ; arrêté du 13 décembre 2016)

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (f gurant sur l'acte de naissance) :
Prénom(s) :
Né(e) le : à (lieu de naissance) :
Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (f gurant sur l'acte de naissance) :
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :
Prénom(s) :
Né(e) le : à (lieu de naissance) :
Pays de naissance : Nationalité :
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
☐ Père ☐ Mère ☐ Autre (préciser) :
Adresse :
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie
Code postal : Commune :
Pays :
Téléphone (recommandé) : ____ / ____ / ____ / ____ / ____
Courriel (recommandé) :

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : inclus.
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :
DATE : Signature du titulaire de l'autorité parentale :

⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :

Type de document (cocher la case) : ☐ Carte nationale d'identité ☐ Passeport ☐ Autre⁽²⁾
(Préciser :)
Délivré(e) le :
Par (autorité de délivrance) :

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans ; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité ; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »